

**De:** Mairie Le Pin <secretariat@mairielepin.fr>  
**Envoyé:** jeudi 6 février 2025 11:57  
**À:** DGS - Mairie de Le Pin  
**Objet:** Lettre d'information n°2 Le Pin : Votre Newsletter du mois de février !

Problèmes d'affichage ? [Affichez cette newsletter dans votre navigateur.](#)



## LETTRE D'INFORMATION N°2 - LE PIN

### SUEZ

### Projet de poursuite d'exploitation et d'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux Enquête publique

Rappel des dates importantes

### **MOBILISONS-NOUS** pour conserver notre village où il fait bon vivre !

**lors de la réunion publique**

en présence du Sous-Préfet de Meaux, de Suez et de la commission d'enquête  
jeudi 6 février à 19h en salle polyvalente Nicole Paris

**pendant les permanences de la commission d'enquête :**

samedi 15 février de 9h à 12h

puis vendredi 7 mars de 14h30 à 17h30

**sur le registre dédié tenu en mairie\* pendant l'enquête publique**  
du lundi 3 février au vendredi 7 mars prochain

\* aux horaires d'ouvertures de la mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 -17h30 et le mercredi de 13h30 à 17h30

## Recensement de la population



Nous vous rappelons que le recensement de la population est en cours et se termine le samedi 15 février.

**Il s'agit d'une obligation et d'un devoir citoyen.** Tout refus peut entraîner une amende.

Nous remercions les personnes ne s'étant pas encore recensées à le faire dans les plus brefs délais.

En cas de questions ou de difficultés, vous pouvez contacter la Mairie au 01 60 26 22 09, nous nous chargerons de transmettre votre message à l'agent recenseur en charge de votre secteur.

## Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages



**Institut national de la statistique  
et des études économiques**

Mesurer pour comprendre

entre février et avril 2025.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie

Cette enquête est essentielle pour connaître les inégalités de ressources et comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## Nourrissage des chats errants

### Quelques explications

Voilà ce qu'indique la législation, d'après l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés.



Vous l'aurez compris, nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie. C'est sans compter les risques de bagarres, de reproduction, les odeurs, les miaulements, entraînant parfois des conflits de voisinage...).

Toutefois, si le chat est identifié comme un chat libre, vous pourrez le nourrir et en prendre soin, dans le respect du voisinage et de la voie publique, car il ne présente pas de risque de prolifération.

C'est pour cela que la mairie de Le Pin a fait le choix de s'engager chaque année dans la stérilisation de nombre d'entre eux.

Nous encourageons également chacun à adopter et faire stériliser un joli matou et nous remercions chaleureusement une habitante d'Annet-sur-Marne qui nous a demandé l'autorisation d'adopter un chat libre de la commune.

Nous rappelons également aux propriétaires de chats qu'il est obligatoire de les faire identifier par puce électronique ou tatouage au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-CAD). C'est ce qui permettra de vous retrouver s'il se perd et que vous ne vous êtes pas manifestés en fourrière sous 8 jours ouvrés et francs. Et n'oubliez pas de leur signaler tout changement de numéro de téléphone.

## Travaux rue des Poètes



La Communauté de Communes Plaines et Monts de France, ayant la compétence assainissement, a missionné une entreprise pour installer un avaloir en sortie du terrain communal rue des Poètes. Il est relié au réseau et facilitera ainsi l'évacuation des eaux de pluie qui ne se déverseront plus le long du trottoir en direction de la rue du Saule.

## Inscriptions en petite section pour la rentrée 2025-2026

Les inscriptions en petite section de maternelle pour la rentrée 2025-2026 se feront en mairie **à partir du lundi 13 janvier 2025**.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- livret de famille
- pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile
- carnet de vaccination (vaccins obligatoires : DT POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).



Une fois l'inscription effectuée en mairie, Mme Igran-Ennebati, la Directrice de l'école, vous contactera pour valider l'inscription au sein de l'école.

Merci d'effectuer, si possible, les inscriptions **avant le 31 mai 2025** afin d'avoir une meilleure visibilité sur les effectifs.

## Formation BAFA pour les jeunes pinois



Vous habitez Le Pin et avez entre 16 et 20 ans, la mairie prendra en charge la formation BAFA de 10 jeunes, en partenariat avec la commune de Villevaudé à compter des vacances de la Toussaint. L'objectif est d'obtenir une formation diplômante pour l'encadrement des enfants et adolescents. Le stage sera organisé par la Ligue de l'Enseignement. D'autres informations vous seront

communiquées ultérieurement.

**Faites-vous connaître en mairie !**

## Calendrier de collecte 2025

**LE PIN**

# CALENDRIER 2025 COLLECTE DES DÉCHETS

**SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE**  
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a installé des bornes à biodéchets sur le territoire. Les habitants ont ensuite été dotés d'un kit composé d'un bio seau et de badges d'accès. Les déchets sont acceptés en vrac.

**85** bornes à biodéchets installées sur le territoire

**376** tonnes de biodéchets collectées en 2024

**DÉCHETS ACCEPTÉS :** légumes et fruits / pain / céréales / produits laitiers / restes de repas / restes de viande / petits os / restes de poissons / crustacés / coquillages / fibres et marc de café / sachets de thé / douilles en papier / noyaux, noix, coquilles d'œufs écrasées / fleurs et plantes fanées sans terre ni pot.

**Plaines & Monts de France**

Une question ?  
Besoin de plus d'informations ?  
Sur votre portail usager ou sur  
environnement@cc-pmf.fr

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
14	11	11	8	6	3	1	12	9	7	4	2
28	25	25	22	20	17	15	26	23	21	18	16
						29					30

### COLLECTE SÉLECTIVE

Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines  
**LE JEUDI MATIN**

### BORNES À BIODÉCHETS

Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

### BORNES À VÊTEMENTS

Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

### COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Du 12/03 au 10/12, le bac des déchets verts est collecté toutes les semaines  
**LE MERCREDI APRÈS-MIDI**

**EN JUILLET-ADÔT  
TOUTES LES DEUX SEMAINES**  
02/07 - 16/07 - 30/07  
13/08 - 27/08

### BORNES À VERRE

Tous les verres\* sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune.  
\*sauf la vaisselle cassée, les flacons de parfums, les ampoules...

### ENCOMBRANTS

Sur rendez-vous. Inscription obligatoire sur votre portail usager.

Direction de la communication de la CCPMF / Imprimerie Groupe Michel Cabateno / Ne pas jeter sur la voie publique / Déc. 2024

## Repas des séniors - Jeudi 13 mars prochain

Cette année, le repas des séniors aura lieu le jeudi 13 mars à midi en Salle Polyvalente.

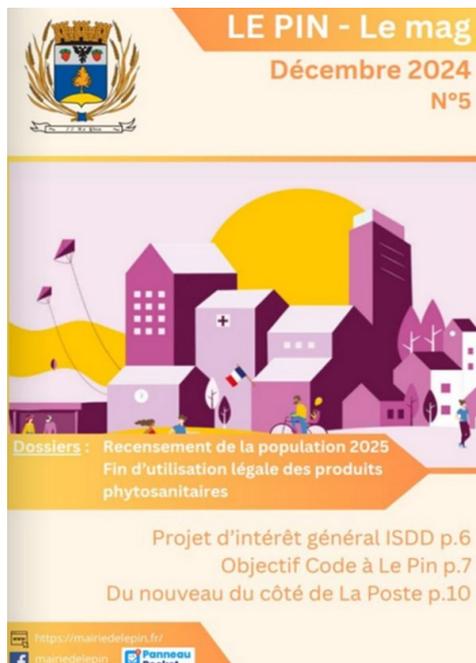
Au programme, animation musicale, danse et spectacle de l'imitateur Rémi Marceau.

Les personnes de plus de 65 ans (le jour du repas) recevront prochainement une invitation dans leur boîte aux lettres.

Merci de confirmer votre présence en nous retournant le **coupon-réponse avant le 03 mars prochain.**



## LE PIN - Le mag n°5 Décembre 2024



**Cliquez sur le visuel ci-dessus pour feuilleter le magazine de chez vous**



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)